

POLITIQUE GENERALE DE HANDICAP – Institut de formation en Santé et Département de Formation Continue et de Recherche 41

L'Institut de Formation en Santé (IFSI IFAS IFA) et le Département de Formation Continue et de Recherche 41 remplissent les conditions pour accueillir et accompagner de manière individualisée les personnes en situation de handicap, en s'appuyant sur la Politique Handicap de l'établissement support, le Centre Hospitalier Simone Veil de Blois.

Cette politique fait l'objet, depuis plusieurs années, d'une formalisation dans le cadre d'une convention avec le Fond d'insertion pour les personnes handicapées de la fonction publique (FIPHFP).

De la détection à l'accompagnement et à l'orientation, en passant par l'adaptation et l'ajustement des formations, l'ensemble des professionnels est sensibilisé au handicap.

Des référents handicap sont identifiés et formés pour accompagner les apprenants à besoin spécifique. Une adresse mail générique (referenthandicap@ch-blois.fr) permet une première prise de contact facilitée.

Un comité de pilotage réunissant l'ensemble des structures de formation se tiendra une fois par an afin de suivre et coordonner la politique générale de handicap.

Notre politique handicap est orientée non seulement vers nos apprenants, mais aussi nos intervenants vacataires sans oublier les professionnels de l'établissement.

Adaptation de la formation : Un formateur référent handicap est disponible pour analyser les besoins en formation, accompagner et envisager les adaptations utiles le cas échéant.

Accompagnement renforcé des apprenants en situation de handicap dit invisibles :

Le handicap invisible est un handicap qui n'est pas apparent, ce qui revient pour un individu au fait d'avoir une limitation durable des possibilités d'interaction sans que l'entourage ne puisse aisément comprendre qu'il s'agit bien d'un handicap. 80% des handicaps sont invisibles. 95% des cas de décrochage sont liés à des handicaps invisibles.

POLITIQUE GENERALE DE HANDICAP – Institut de formation en Santé et Département de Formation Continue et de Recherche 41

Accessibilité des locaux : les bâtiments répondent aux normes en vigueur.

Accessibilité de « Tout à tous »

Au-delà de l'accessibilité des locaux, les mesures d'accessibilité (accessibilité du cadre bâti, de l'information, des savoirs, etc.), sont des mesures générales indépendantes de la présence effective de personnes handicapées dans l'espace concerné. On citera ici à titre d'exemple l'équipement en rampes d'accès, l'abonnement à des e-books, l'accessibilité des informations en ligne, etc...

Notre démarche d'accessibilité aux savoirs et pour l'insertion professionnelle du plus grand nombre passe par la généralisation de certaines innovations pédagogiques et de bonnes pratiques. Améliorer l'accessibilité de « Tout à tous », c'est permettre également de résoudre une partie des problèmes singuliers.

Ainsi nos objectifs sont :

- ⇒ Mieux informer, communiquer sur l'accompagnement possible et le référent handicap
- ⇒ Mieux repérer, mieux accompagner et mieux orienter les apprenants en fonction de leur situation et pour une formation réussie en sensibilisant les formateurs et en proposant des activités adaptées et compatibles avec le métier et les compétences visés.
- ⇒ Développer des axes de pédagogies innovantes pour tous afin de ne pas stigmatiser les problèmes singuliers.

Ainsi la prise en compte des handicaps et l'accessibilité sont des priorités pour nos différentes structures de formation comme le montre notre engagement dans notre politique qualité et le plan d'actions engagé.

Fait à Blois

le 27/05/2024

**Le Directeur des Ressources Humaines
du Centre Hospitalier Simone Veil Blois
Monsieur François-Xavier BAUDE**

Signature



Directeur des ressources humaines

Sas affaires médicales

François-Xavier BAUDE

**Le Directeur de l'IFSI-IFAS-IFA,
Monsieur Christophe MALAVAUX**
Signature

INSTITUTS DE FORMATION
INFIRMIERS - AIDES-SOIGNANTS
AMBULANCIERS

CH Blois (Loir et Cher)